



<b>COMMUNE DE SORAL</b> <b>PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022</b>
---

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS
	MM. Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walter RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ
Excusé-e-s	Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Samuel BATTIAZ
Procès-verbal :	Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

**Le Président Nicolas Hafner** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2022**
2. **Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 35'000.- destiné à la réfection du chemin du Loup**
3. **Point de situation projet « Au Cœur du Village »**
4. **Election du Bureau du Conseil municipal**
5. **Communications de l'exécutif**
6. **Propositions et questions individuelles**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2022**

**M. Hafner, p. 5, B. Fontaine, milieu de page :** « La date est fixée au **22 juin.** ».

**Mme Dougoud, p.3, R. Dunand 2<sup>e</sup>§, 2<sup>e</sup> phrase :** « **enlever Pour Soral.** Cela signifie... »

Avec ces corrections, le PV est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

2. **Approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de CHF 35'000.- destiné à la réfection du chemin du Loup**

**M. Hafner** relève une correction à faire dans le libellé de cette délibération et dans le point 1 du DECIDE : remplacer « pédestre attendant au chemin du Loup, respectivement des Noyers », par réfection du chemin du Loup.

Après moult questions et interventions sur les détails des matériaux et de la technique employés, **R. Florez** propose soit de retourner cette question à la commission aménagement, soit de passer au vote de la délibération. Il est décidé de passer au vote.

**M. Hafner** lit la délibération avant de passer au vote.

**La délibération n°7 / 2022 est acceptée à l'unanimité.**

### **3. Point de situation projet « Au Cœur du Village »**

**B. Fontaine** informe que l'autorisation de construire a été signée jeudi et le projet sera donc déposé cette semaine. La procédure durera quelques mois. Le choix du paysagiste (ADR) a aussi été validé pour les aménagements extérieurs qui seront finalisés dans un 2<sup>e</sup> temps, courant automne.

Budget : un devis estimatif pour 11'600'000.- pour 2 bâtiments + aménagements extérieurs a été transmis à la commune. Les prochaines étapes seront donc de voter un crédit d'études complémentaires afin de pouvoir porter le projet jusqu'à la construction des bâtiments. Ce crédit d'étude représente un montant total de CHF 950'000.-. Il rappelle que 2 crédits (120'000.- et 160'000.-) ont déjà été votés par l'ancienne législature, restent donc à voter par le CM un montant d'environ CHF 700'000.- qui permettra de porter les études complètes jusqu'au démarrage du chantier. Avant ce démarrage, un 2<sup>e</sup> vote aura lieu pour le crédit de réalisation.

Par ailleurs, il informe avoir fait une présentation du projet aux voisins et rappelle le 22 juin pour la population.

Il propose donc au CM de faire un vote de principe sur le montant des 700'000.- en vue de la délibération avec le chiffre exact prévu en septembre.

Puis, il ajoute qu'un 2<sup>e</sup> volet concernant le choix d'un AMO fait l'objet d'un appel d'offres et qu'il sera l'objet d'un budget supplémentaire.

**J.-M. Dunand** demande si ces 700'000.- devront passer par la commission des finances et il lui est répondu que oui. **B. Fontaine** précise qu'il s'agit de tous les mandataires déjà sur le projet pour leur travail allant jusqu'à la phase 41. Le tableau a été transmis à l'exécutif.

**R. Florez** propose d'organiser une commission des finances début septembre pour un avis financier sur ce sujet. Il ajoute être content d'en être arrivé là avec ce projet qui est discuté depuis 2017. Il explique qu'aujourd'hui il est vraiment convaincu par ce projet, que la commission Bâtiments a vraiment bien travaillé et passé beaucoup de temps, ce qu'il faut souligner. Ce sera un beau projet soralien.

**Le Président** propose de passer **au vote de principe d'un crédit d'étude d'~ CHF 700'000.- qui est approuvé à l'unanimité.**

**M. Florez** tient aussi à rappeler que tous les c.m. ont toujours été, dès le début du projet, unanimes sur celui-ci.

Organisation de la séance d'information du 22 juin, à 19H à la population : **B. Fontaine** explique qu'une projection est prévue, avec maquette, affichage de documents, photos, plans, etc... et une partie questions-réponses.

**Mme Dougoud** demande quid de l'information aux locataires actuels ? La réponse générale est qu'il est encore trop tôt pour en parler, qu'il faudra attendre au moins la délivrance de l'autorisation. Mais une information leur sera bien faite en temps voulu.

**B. Fontaine** en réponse à une question, explique que le principal risque en relation avec la réalisation du projet se situe du côté du Service des monuments et sites. Une rencontre pour expliquer le projet est projetée avec eux avant qu'ils rendent un avis.

#### **4. Election du bureau du Conseil municipal**

**M. Hafner** rappelle que **S. Battiaz, R. Dunand se représentent en tant que membres et N. Hafner pour la présidence.**

**Le Président** propose de voter l'approbation des membres du Bureau, puis de la présidence, ce qui est **accepté à l'unanimité.**

#### **5. Communications de l'exécutif**

**Mme Weiss** souhaite parler de 2 points : mobilité et parking souterrain dans le village et limitation de la vitesse à 30km/h dans tout le périmètre du village.

- 1) **J.-M. Dunand** explique que Soral va passer en commission de l'urbanisme ce jeudi, accompagné par M. Bürri qui a préparé un rapport justifiant ce parking souterrain de 87 à 100 places, ainsi qu'une présentation. Il rappelle qu'étant en zone de verdure, il y a obligation d'obtenir un préavis favorable de cette commission, même pour une infrastructure d'utilité publique. L'issue reste incertaine, à suivre.  
**Mme Weiss** ajoute que si la réponse n'est pas négative, il sera demandé à l'AMO

de prendre aussi en charge cette partie du dossier. Une fois la faisabilité reconnue, il y aura un timing à définir pour l'intégrer dans le plan d'investissements de la commune. En cas de retour positif de la commission, **J.-M. Dunand** ajoute qu'il serait judicieux d'être en mesure de voter en septembre la validation du projet de l'EMS. Dans cette optique, il propose de travailler pendant l'été à un projet de convention avec l'EMS pour formaliser un accord pour les 20 places, voire la participation au financement (payer en avance les loyers).

**R. Florez** pense qu'il faudra se faire accompagner, mais l'EMS a aussi un bon service juridique. A voir après décision de la commission d'urbanisme.

En matière de timing, **C. Fontaine** rappelle qu'il s'agit aussi de l'école et que préserver des lieux sans travaux sera aussi une nécessité. Réfléchir à une planification acceptable techniquement, financièrement et pour les habitants.

- 2) Demande de faire de baisser la vitesse à 30km/h et BCPH s'occupera de l'argumentaire pour baisser la limite qui est actuellement de 40km/h.

Ecole: **L. Weiss** annonce que le directeur a obtenu les fonds pour une classe supplémentaire de 4P (7-8 ans), mais Soral n'a pas de salle disponible tout de suite. Une négociation a eu lieu avec Laconnex qui dispose de salles et qui a finalement accepté d'en rénover une pour la rentrée. Ils sont surtout inquiets quant au volume de trafic qui sera induit par cette classe, en plus de la fermeture programmée du chemin du Coteau pour réfection des égouts. Elle mentionne aussi que cela représentera 57 enfants à Soral et 87 à Laconnex. La solution d'un minibus qui fera les trajets le matin et le soir a été prise, coût CHF 1'000.- par semaine. Si accepté, décider sur quelle période on le ferait, seulement pour l'hiver par ex. ? Et si un accompagnement type Pédibus est à organiser ?

**B. Fontaine** relève que l'on élève les enfants aujourd'hui dans un environnement très protégé, il constate qu'il y aurait 1,8 km à faire et que cela prendrait entre 5-10 mn en vélo ou 15 mn à pied. Faut-il vraiment prévoir un bus pour éviter que les parents amènent leurs enfants en voiture ? De plus, il y voit un encouragement à laisser le vélo pour ceux qui le font actuellement et un potentiel problème à la fin de la période transitoire avec l'abandon du bus.

**Mme Fabjan** est sur la même ligne, mais du covoiturage est aussi à envisager et une promotion du vélo à encourager.

**J.-M. Dunand** nuance en rappelant qu'au début de la 4P, certains seront un peu jeunes pour aller à vélo, il faudrait donc mettre en place un accompagnement à vélo avec un adulte.

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022**

**Mme Dougoud** pense qu'une concertation avec les parents est à faire pour savoir ce qu'ils en pensent. Il y a 11 enfants concernés à Soral. Voir aussi avec l'association Pédibus.

**Mme Fabjan** relève aussi qu'il y a une grande différence selon où l'on habite, notamment si on doit traverser le village ce qui est le plus dangereux. Mais dans l'hypothèse d'un minibus, il est censé faire le tour du village. A ceci **J.-M. Dunand** répond qu'il est de la responsabilité des parents d'emmener leurs enfants à l'école, mais du moment que celle-ci se situe à Laconnex, quid ?

**N. Hafner** relève aussi que la commune n'a jamais protesté quand des élèves de Laconnex venaient à Soral en voiture avec leurs parents... D'autre part, il ne désespère pas qu'une idée originale surgisse pour amener 11 enfants de manière sécurisée à 1,5 km et de manière provisoire.

**Mme Dougoud** rappelle l'urgence de pouvoir proposer une solution pour la rentrée en répondant à la préoccupation de Laconnex de voir un cortège de voitures arriver et elle propose une patrouille scolaire qui ferait le trajet.

**R. Florez** rappelle que le rôle de l'exécutif, c'est de prendre des décisions. Pour mettre en place une solution, il faut communiquer avec les parents concernés et leur proposer le bus. Il répète que la proposition du minibus a été faite pour pouvoir ouvrir cette classe dans l'urgence. Il informe avoir eu des parents au téléphone qui lui ont confirmé qu'ils étaient soulagés de cette proposition de minibus.

**DECISION** : travailler avec l'APE pour réunir les parents et avoir leur avis sur les solutions envisagées assez vite, la rentrée étant fixée au 22 août. **Mme Dougoud** ajoute encore que le parascolaire sera aussi impacté. **Elle contactera l'APE, et informe qu'un sondage est en cours pour connaître les parents intéressés pour un accueil parascolaire de 16 à 18H à Laconnex.** A suivre.

**R. Florez** n'a pas de point à communiquer.

**C. Fontaine** revient sur la décision de l'ACG relative aux sans-abris pour annoncer que le financement de l'accueil est passé en force. Il y a eu 16 oppositions. Un groupe de travail a été créé et une de leur tâche sera de dire si le fait de subventionner une association comptera dans les déductions autorisées du montant à charge des communes.

**Le Président** rappelle que selon l'Art.79 de la LAC, les décisions de l'ACG ne sont invalidées que si 2/3 des CM les rejettent ou 1/3 si celles-ci représentent au moins 50% de la population.

Puis concernant les seniors, l'ACG a présenté les différentes conventions pour les communes et celle qui nous intéresse est celle où les seniors sont totalement pris en charge par Pro Senectute. Pour faire autrement, il faudrait un service social avec des travailleurs sociaux, des locaux, et tout cela nous coûterait bien plus cher. Pour rappel, cela coûterait à la commune CHF 80.-par senior suivi, et en 2019 cela nous aurait coûté CHF 160.-. Ce courrier a aussi été transmis aux aînés pour informer que certaines associations le font gratuitement ou selon le revenu. Il y a donc un choix pour les aînés.

Repas de soutien au Burkina : aura lieu le 22.11. 22 à la salle communale d'Athenaz et c'est ouvert à tous.

**N. Hafner** ajoute que le concert en faveur du Burkina aura lieu le 19.08.22 dans l'amphithéâtre de l'école. Et **M. Staub** signale aussi une vente aux enchères d'un tableau offert par les artistes.

## **6. Propositions et questions individuelles**

**Mme Pétris** rappelle que :

Fête des jeunes : le 25 juin, et tout le monde est invité. Elle demande de lui répondre au plus tard jusqu'au 18 juin.

Sortie des aînés : le 17 juin et 59 personnes inscrites

Marché de Noël : Stéphanie Battiaz l'organisera pour le 26 novembre. **R. Florez** ajoute qu'une petite subvention est prévue pour son association.

**Mme Fabjan** informe que la journée vélo a connu un grand succès avec 43 vélos réparés, et 6 refusés par manque de temps. Merci à la commune.

**Mme Dougoud** ajoute que pour la prochaine fois, l'information sera donnée que les vélos pourront être déposés entre 10-12H.

Puis, le 27 août, elle annonce qu'il y aura une soirée karaoké avec les Paysannes, le lieu reste à définir.

Enfin, le 23.09 La nuit est belle : appel pour s'engager à participer ou pour des idées, séance prévue le 29 juin.

**B. Fontaine** explique que la commission aménagement-bâtiments a traité de la vente de la maison à côté de la Mairie et a donné un préavis négatif pour son acquisition. Et **M. Claret** indique que la commission des finances est du même avis.

**R. Florez** communique par ailleurs que la Laiterie n'est plus à vendre, donc plus besoin d'expertise. **J.-M. Dunand** ajoute pour information qu'ils seront donc confrontés à la nouvelle loi sur l'énergie, ce qui pèsera sur la rénovation et mise en conformité du bâtiment. Ils seraient donc intéressés à se raccorder sur notre future chaudière du projet

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022**

du Cœur du Village. Voir si une mutualisation du système de chauffage (pompe à chaleur, photovoltaïques ou autres) serait à envisageable.

**B. Fontaine** ajoute qu'une étude de nouveau concept énergétique avait aussi été faite, d'où il ressort que le captage de la nappe phréatique devrait aussi être envisagé. Une étude de réalisation devrait déterminer si la nappe est suffisante pour répondre au besoin de chauffage du nouveau bâtiment, et même au-delà. Il faudrait donc décider si le CM veut investir dans cette étude, tout en sachant que les chances de succès sont limitées. Le coût est d'~ 50'000.-. L'étude comporte 2 phases : 1) création d'un puits de 10-15m de profond pour pomper l'eau de la nappe et tester son renouvellement et 2) faire un second puits de rejet pour tester sur plusieurs mois le circuit de l'eau et vérifier que cela reste stable dans la durée afin de pouvoir valider le système. Ceci coûtera à nouveau 50'000.- et si cela ne fonctionne pas, le système sera perdu. Il ajoute qu'il s'agit d'un pari en l'absence d'éléments prospectifs fiables.

**Mme Fabjan** demande si La Laiterie serait intéressée aussi à faire cette étude et à y participer ? Il est répondu qu'il faut attendre de connaître la capacité disponible. A suivre.

**J.-M. Dunand** ajoute que la commission bâtiments en a discuté et est unanimement d'accord pour prendre le risque d'une étude. C'est aussi le rôle d'une commune de prendre ce type de risque pour initier des politiques énergétiques. Nous devons bientôt nous pencher sur un PDCOM, dont un des volets est l'énergie. Ce serait donc l'occasion de voir si cette piste peut être envisagée.

**N. Hafner** propose de mettre ce point à l'OJ du prochain CM.

**Mme Dougoud** rappelle la conférence sur la noctilogie le 17 juin, à 20H, et un accès au beamer sera nécessaire.

Puis, en suite de la séance des Cui-cui de la dernière fois, elle informe que le CM de Laconnex a refusé l'annualisation demandée. L'augmentation horaire se fera néanmoins, mais nous devons travailler sur les contrats cet été. A suivre.

**R. Dunand** signale que l'Etat a mis à l'enquête publique sa politique sur la modération du bruit routier du 10.06 au 10.07 et a constaté que Soral était concerné avec la route de Rougemont et la route de Soral avec l'intention de passer en 30km/h.

**Le Président** annonce que la prochaine réunion du Bureau est agendée au 29.08.22 à 18H. La séance est levée à 20H15.